



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

---

**Centre Communal d'Action Sociale**

**C.C.A.S de BIEVILLE-BEUVILLE**

Séance du 17 mars 2025

## PREAMBULE

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Biéville-Beuville est dans l'obligation de présenter un rapport d'orientation budgétaire qui sert de support au débat d'orientation qui doit se dérouler dans les dix semaines qui précèdent le vote du Budget primitif du C.C.A.S. Cette obligation découle du changement de norme comptable en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'habitants de la Commune de Biéville-Beuville supérieure à 3 500.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du C.C.A.S, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport est transmis au représentant de l'Etat dans le département ; il fait l'objet d'une publication.

En vertu du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le rapport est mis à la disposition du public au siège du C.C.A.S dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

## CONTEXTE JURIDIQUE DU DEBAT

Le Débat d'Orientation Budgétaire retrace :

- Les grandes orientations budgétaires de l'année à venir.
- Les enjeux prospectifs de la politique menée par les élus et les moyens qu'ils entendent déployer pour y répondre.
- Les engagements qui seront portés par le C.C.A.S dans les années qui viennent, notamment en termes d'aides aux habitants.

Il s'appuie sur un rapport d'orientation présenté en séance afin que chacun dispose des informations relatives à la vie budgétaire et financière du C.C.A.S.

Ce débat n'a pas vocation à constituer l'exposé d'un pré-budget, mais à dessiner les grands axes au sein desquels le budget de l'exercice s'inscrira.

# Les grands axes du rapport

1. Le contexte de construction budgétaire
2. Les orientations pour 2025
3. Les prêts accordés en section d'investissement

# **1) Le contexte de construction budgétaire**

# Le Contexte National

Finances publiques en 2024 : une dégradation "inédite" selon la Cour des comptes : 2023 et 2024 ont été des années difficiles pour les finances publiques estime la Cour des comptes qui dénonce l'obsolescence des trajectoires des finances publiques sur la période. Une dégradation produite hors récession avec des dépenses qui ont augmenté plus vite que la croissance. 2025 sera "déterminante pour le redressement des finances".

Dans son rapport intitulé "La situation des finances publiques" et publié le 13 février 2025, la Cour des comptes alerte sur une dégradation sans précédent des finances publiques et se montre inquiète pour l'avenir. Elle souligne "la réalité d'une dépense publique en roue libre".<sup>1</sup>

## 1.1. Le contexte économique et financier<sup>2</sup>

D'après la dernière note de conjoncture INSEE de décembre 2024, au troisième trimestre 2024, l'activité a accéléré (évolution du PIB +0,4 % au troisième trimestre après +0,2 % au second trimestre), portée par le soutien ponctuel, de l'ordre de 0,2 point de PIB, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (JOP).

L'impact sur l'activité a toutefois été amoindri par des effets d'éviction auprès des touristes habituels : en effet, la consommation des ménages sur le territoire en hébergement-restauration a fléchi cet été (-0,2 % par rapport au trimestre précédent), tout comme celle en services de transports (-0,4 %). Quant à la consommation sur le territoire en services récréatifs, cette dernière a certes progressé de 7,1 % mais, hors recettes de billetterie des JOP, elle s'est en réalité repliée. Des effets d'éviction sont donc venus amoindrir l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques sur la croissance française, de 0,1 point environ.

La demande intérieure a augmenté (contribution à la croissance du PIB de +0,3 point au troisième trimestre après +0,1 point au deuxième trimestre) grâce à la progression de la consommation des ménages (+0,6 % après +0,0 %) et au dynamisme sans faille de celle des administrations (+0,5 % les deux trimestres). Dans le même temps, la baisse de l'investissement s'est poursuivie (-0,7 % après -0,1 %), aussi bien de la part des entreprises que des ménages.

Selon les enquêtes de conjoncture, la situation reste morose : l'indicateur de climat des affaires se maintient à un niveau inférieur à sa moyenne de longue période depuis plusieurs mois et reste mal orienté. Dans l'industrie en particulier, les perspectives des entrepreneurs sont dégradées dans toutes les branches, hormis les matériels de transport grâce à l'aéronautique. Les entrepreneurs du bâtiment sont également pessimistes quant à leur activité prévue, en particulier pour la construction neuve.

Au premier semestre 2025, l'activité garderait un rythme morose (+0,2 % au premier et +0,2 % au deuxième trimestre). La production manufacturière resterait égale tandis que l'activité dans la construction pèserait de moins en moins sur la croissance (-0,3 % au premier trimestre et -0,2 % au deuxième trimestre). Par contrecoup des

---

<sup>1</sup> <https://www.vie-publique.fr/en-bref/297351-finances-publiques-2024-une-derive-inedite-dit-la-cour-des-comptes>

<sup>2</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8312581>

mauvaises récoltes en 2024, l'activité agricole en 2025 serait en revanche particulièrement dynamique : elle contribuerait à la croissance française à hauteur de +0,1 point en 2025.

Du côté de la demande, l'investissement des entreprises continuerait de reculer, quasiment au même rythme (-0,3 % au premier trimestre et -0,2 % au deuxième trimestre) : les conditions de financement s'amélioreraient mais le climat d'incertitude empêcherait de pleinement en profiter. Après plusieurs trimestres de progression soutenue (entre +0,5 % et +0,7 % par trimestre), la consommation des administrations publiques ralentirait franchement (+0,2 % fin 2024 puis +0,1 % chacun des deux premiers trimestres 2025) : côté État, la reconduction du budget de l'an passé se traduirait par un net coup de frein et les dépenses des collectivités locales se normaliseraient après une forte hausse en 2024.

Au total, la croissance annuelle pour 2024 s'élèverait à +1,1 %, comme en 2023. L'acquis de croissance à mi-année pour 2025 serait modeste, à +0,5 %. Cette prévision demeure entourée d'incertitudes, notamment concernant la situation politique en France. En effet, les prévisions affichées plus haut reposent sur l'analyse des indicateurs conjoncturels, dont les plus récents portent sur octobre, et sur les réponses aux enquêtes collectées auprès des acteurs économiques en novembre, avant la censure du Gouvernement par l'Assemblée nationale.

L'évolution de la situation politique en France constitue donc un aléa important du scénario, notamment quant au devenir des mesures budgétaires prévues pour 2025. Le contexte politique incertain est susceptible de modifier les comportements des acteurs économiques, en générant une forme d'attentisme chez les ménages comme les entreprises qui se prolonge depuis le début de l'été 2024. Sur le plan international, de nouvelles tensions géopolitiques et commerciales pourraient à nouveau menacer la croissance, notamment via une hausse des prix des énergies ou une détérioration du commerce mondial, si les États-Unis s'engagent rapidement dans une politique de hausse des tarifs douaniers.

Dans ce contexte inédit, il convient de rester très prudent dans notre exercice de préparation budgétaire notamment au travers de quelques grandes tendances qui vont avoir un impact certain sur notre exercice 2025 :

### **Stabilité du taux de chômage en France**

Pour 2024, l'INSEE estime que le taux de chômage en France sera d'environ 7.5%. Ce taux est stable par rapport au début de l'année 2024.

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage qui pourrait atteindre 7.8%. Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

## Augmentation modérée du pouvoir d'achat

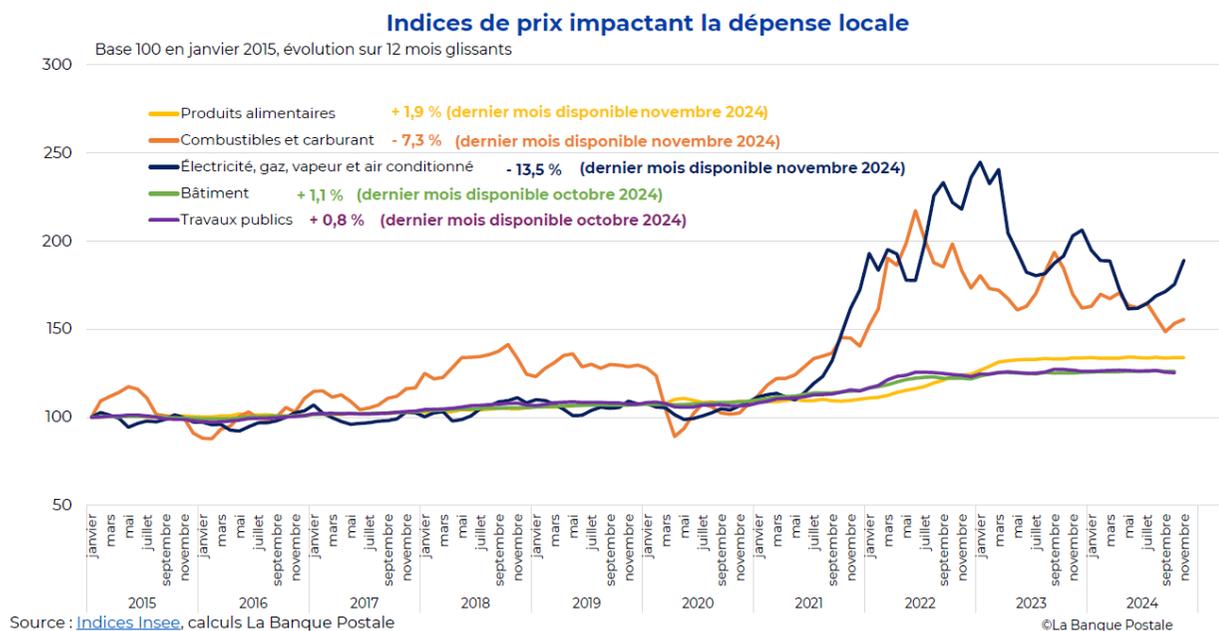
En 2024, l'INSEE estime que le pouvoir d'achat des ménages français devrait augmenter de 0.8%. Cette hausse est principalement due à la stabilisation des prix de l'énergie et à une légère augmentation des revenus disponibles.

Pour 2025, les perspectives indiquent une croissance du pouvoir d'achat d'environ 1.2%. Cette amélioration est soutenue par une inflation modérée et une reprise économique progressive, renforçant le revenu disponible des ménages.

## Inflation modérée et tendance de retour à la normale pour l'énergie

L'inflation reste une préoccupation majeure dans ce contexte d'incertitude. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée pour 2025 à 1.8%. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023 (4.9 %) et 2024 (estimation 2.1 %).

Bien qu'encore supérieurs à leur niveau de 2020, les prix de l'énergie ont tendance à baisser continuellement depuis leur pic en janvier 2023.



## Stabilisation des taux d'intérêt

L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 a amené la Banque Centrale Européenne -BCE - à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro. La maîtrise de l'inflation dans la zone euro a permis à la BCE d'entamer son cycle de baisse des taux directeurs depuis juin 2024. Bien que cette baisse produise des effets sur taux courts, son impact sur les taux plus longs (supérieurs à 10 ans) reste très faible.

Ainsi le taux souverain à long terme de l'Allemagne est resté stable entre mai 2024, à 2.5%, et la fin d'année, à 2.2%. La situation politique de la France joue également sur la définition et la rigidité de ses taux d'intérêt avec un taux à 10 ans s'établissant autour de 3% en fin d'année 2024 et devrait conserver un niveau équivalent sur l'exercice 2025.

### 1.2. Projet de loi de finances 2025 : les dispositifs concernant les collectivités <sup>3</sup>

Après s'être confronté à une débâcle sans précédent lors de sa première mouture présentée en octobre 2024 par le gouvernement de Michel Barnier, le projet de loi de finances 2025 (PLF 2025) emmené par François Bayrou a franchi l'étape du Parlement les 5 et 6 février. La France détient enfin un budget pour cette année.

En 2025, le grand objectif visé par le **PLF 2025** sera **d'abaisser à 5,4 % du PIB (produit intérieur brut) le déficit public**, contre 6,1 % en 2024. Coups de rabot sur les dépenses de l'État, sur les budgets octroyés à certains ministères, création de taxes exceptionnelles pour les particuliers les plus fortunés ou pour les grandes entreprises, sont autant de moyens ciblés pour garantir le **redressement des comptes publics**. Les collectivités seront également mises à contribution.

#### Priorité majeure : réduction de la dette publique

Le PLF 2025 a été adopté par l'Assemblée nationale le 5 février, après engagement de la responsabilité du **gouvernement de François Bayrou** avec utilisation d'un **49.3**, puis validé par le Sénat le 6 février 2025. Le texte, élaboré les 30 et 31 janvier, est issu d'une commission mixte paritaire qui s'est entendue sur quelques compromis.

Ainsi, la priorité majeure est de ramener le déficit public à **139 milliards d'euros**, pour une part de dette publique qui s'élèverait à **115,5 % du PIB**.

Les pouvoirs publics ont décidé de maintenir à moins de 3 % l'objectif de diminution du déficit public pour 2029. Des prévisions macroéconomiques jugées trop optimistes par le Haut Conseil des finances publiques.

---

<sup>3</sup> <https://www.adelyce.fr/blog/projet-loi-finances-2025-decryptage-calendrier-legislatif/#:~:text=Ainsi%2C%20la%20priorit%C3%A9%20majeure%20est,du%20d%C3%A9ficit%20public%20pour%202029.>

## Quelles mesures centrées sur les collectivités ?

### Ponction de 2,2 milliards d'euros sur les recettes des collectivités

Alors que le gouvernement Barnier requérait des collectivités de substantielles économies de l'ordre de 5 milliards d'euros, le PLF 2025 de l'Exécutif en place se démontre moins rigoureux. Seulement **2,2 milliards d'euros d'efforts budgétaires** seront demandés aux plus grandes collectivités.

Cette contribution va être perçue par 2 moyens :

- Un **gel de la TVA** représentant un coût de 1,2 milliard d'euros pour les territoires français ;
- L'instauration d'une **mise en réserve** d'1 milliard d'euros baptisée **Dilico** (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Près de **2 000 collectivités** seront sollicitées, à hauteur de 280 millions d'euros pour les régions, de 220 millions d'euros pour les départements et de 500 millions d'euros pour les communes et EPCI :
  - 500 millions d'euros pour le bloc communal pour 1 906 communes et 131 intercommunalités ;
  - 220 millions d'euros pour 50 départements ;
  - 280 millions d'euros pour 12 régions.

### Fonds vert, DMTO, DGF et versement mobilité

Sur le pan de la transition écologique dans les territoires, **le fonds vert est abaissé**. Sa réduction est néanmoins moins importante que celle proposée dans la mouture d'octobre du PLF 2025. Il décline de 2,5 milliards d'euros à 1,15 milliards d'euros.

Pour leur donner un coup de pouce financier et leur permettre d'endurer la crise qui les traverse, les départements pourront, pendant 3 ans, **augmenter de 4,5 % à 5 % le plafond des DMTO** (droits de mutation à titre onéreux) sur les transactions immobilières. Ils auront également la possibilité d'exonérer les primo-accédants ou leur réduire le taux.

Autre bonne nouvelle du PLF 2025, la **DGF** (dotation globale de fonctionnement) sera réhaussée de 150 millions d'euros et la **DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux) sera maintenue. En contrepartie, les crédits de dotation de soutien à l'investissement local (Dsil) seront, eux, amoindris.

Enfin, les régions capteront un **versement mobilité (VM) de 0,15 %** ponctionné sur la masse salariale des entreprises de plus de 11 salariés. Cette contribution sera fléchée vers le financement des trains régionaux.<sup>4</sup>

---

<sup>4</sup> <https://www.adelyce.fr/blog/projet-loi-finances-2025-decryptage-calendrier-legislatif#:~:text=Ainsi%2C%20la%20priorit%C3%A9%20majeure%20est,du%20d%C3%A9ficit%20public%20pour%202029.>

## Fonction publique

### 1- Congés maladie – Article 189<sup>5</sup>

En cas de congé maladie ordinaire (CMO), le traitement indiciaire était jusqu'alors versé intégralement par l'employeur pendant 3 mois puis réduit de moitié les 9 mois suivants.

L'article 189 de la LOI n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 parue au Journal Officiel du 15 février réduit cette indemnisation des congés maladie ordinaire lors des 3 premiers mois de 100 % à 90 %.

La réduction de l'indemnisation s'applique aux CMO accordés à compter du 1er mars 2025.

La diminution de l'indemnisation influe sur les autres éléments de rémunération qui sont versés dans les mêmes proportions que le traitement (NBI notamment).

À l'inverse, elle est sans incidence sur le supplément familial de traitement (SFT) qui est conservés en totalité durant le CMO.

Concernant le sort du régime indemnitaire, il convient de se référer aux règles de modulation inscrites dans la délibération.

Une modification par voie réglementaire est attendue pour transposer cette réduction de l'indemnisation aux agents contractuels de droit public.

En revanche, contrairement à ce qui était prévu dans les projets initiaux, il n'y a pas de jour de carence supplémentaire.

### 2- Décret sur la réduction du déficit de la CNRACL : 12 points d'augmentation sur 4 ans au lieu des 3 ans initialement annoncés – Article 186<sup>6</sup>

Le décret relatif à la hausse des taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est paru au Journal officiel du 31 janvier.

Ce texte programme l'augmentation de 12 points du taux de cotisations vieillesse des employeurs sur 4 ans. Ainsi les nouveaux taux pour les rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers affiliés à la CNRACL sont fixés à :

34,65 % en 2025 (au lieu de 31,65%),  
37,65 % en 2026,  
40,65 % en 2027,  
43,65 % en 2028.

Ce texte entre en vigueur immédiatement et s'applique aux cotisations dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025.

Le rapport de présentation du projet de décret explique les raisons de cette augmentation : « Cette hausse est nécessaire en raison de la trajectoire financière fortement déficitaire de la caisse, dont un récent rapport de l'IGA, de l'IGAS et de l'IGF a souligné le niveau insuffisant des recettes. Ce rapport a recommandé en particulier d'augmenter les cotisations dues par les employeurs sur plusieurs années ». Ainsi, « cette trajectoire de hausse de taux permettrait de réduire le déficit de la CNRACL en 2025 à -3 milliards d'euros (environ -35 %) et à -2,9 milliards en 2028 soit respectivement une diminution de 35 % et 70 % par rapport au cadre actuel ».

<sup>5</sup> <https://www.cdg25.org/vient-de-paraitre/lindemnisation-des-agents-en-arret-maladie-reduite-a-compter-du-1er-mars/>

<sup>6</sup> <https://www.cdg25.org/vient-de-paraitre/augmentation-des-taux-de-cotisations-cnracl-le-decret-est-publie/>

## ***2) Les orientations budgétaires 2025***

## **Objectifs du Budget 2025**

Continuer à aider autant que de besoin de façon maîtrisée les habitants relevant de l'aide sociale. Etre à l'écoute de toutes les demandes d'aides sollicitées par les habitants. Etudier à égalité toutes les demandes et les dossiers correspondants déposés auprès du C.C.A.S de Biéville-Beuville.

### **Prise en compte des résultats 2024 et présentation du budget 2025**

Le C.C.A.S. n'a pas vocation à investir ; les seules dépenses d'investissement susceptibles d'être inscrites ne peuvent concerner que des prêts accordés à des habitants afin de leur permettre notamment de régler sur plusieurs mois des sommes trop conséquentes pour leur budget mensuel.

Le résultat de fonctionnement est positif.

### **Soutenir la baisse du pouvoir d'achat des familles les plus démunies**

Chaque demande est étudiée afin d'y apporter la réponse la plus adaptée à la situation de la personne ou de la famille. Des bons alimentaires d'urgence peuvent être octroyés par tranches de 50 €.

### **Promouvoir l'activité physique comme facteur favorisant le bien vieillir auprès des seniors**

Le CCAS a décidé en 2025 d'adhérer à l'association « stoppage » pour un montant annuel de 5 000 € afin de pouvoir proposer aux seniors de la commune une année gratuite de séances soit à domicile soit dans une salle communale.

## Prévisions budgétaires pour 2025

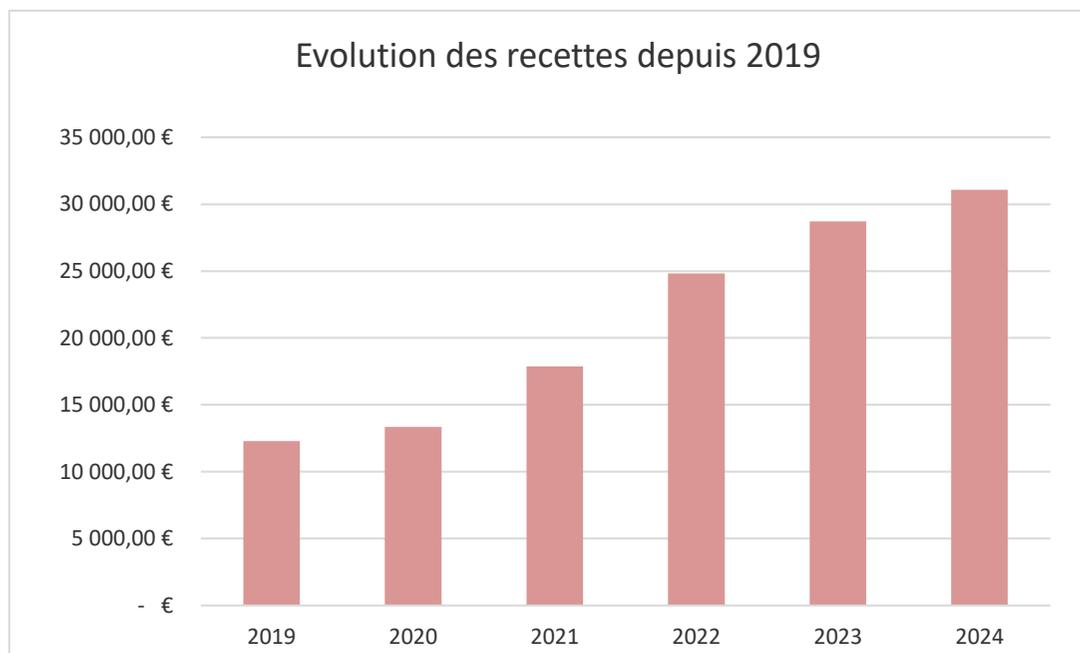
Le Budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les **recettes** égalant les **dépenses**.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2025 est présenté avant la soumission au vote du CFU -Compte Financier Unique qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion. La reprise des résultats du Compte Administratif sera comme chaque année effectuée en même temps que le vote du Budget Primitif en avril 2025.

### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

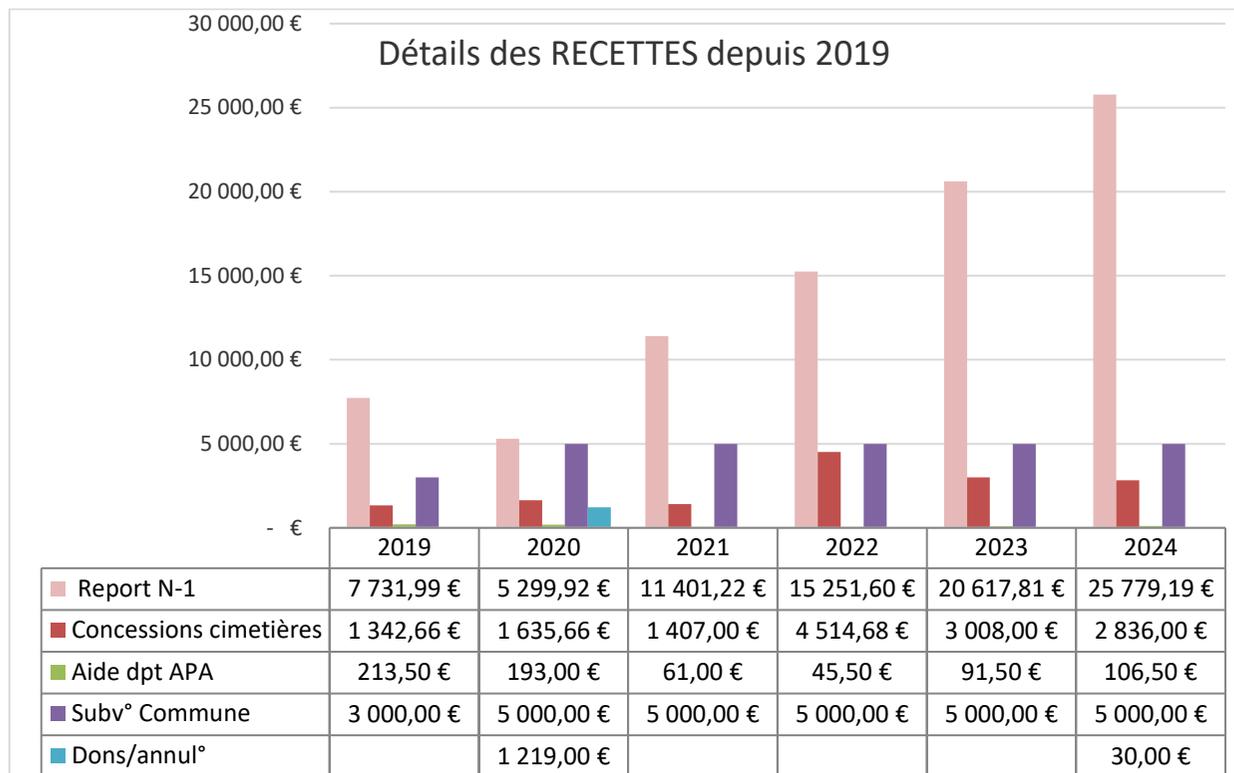
#### RECETTES

Les recettes de fonctionnement perçues pour l'année 2024 sont supérieures aux montants prévisionnels de recettes inscrits au budget.



## ▪ Détail des recettes perçues

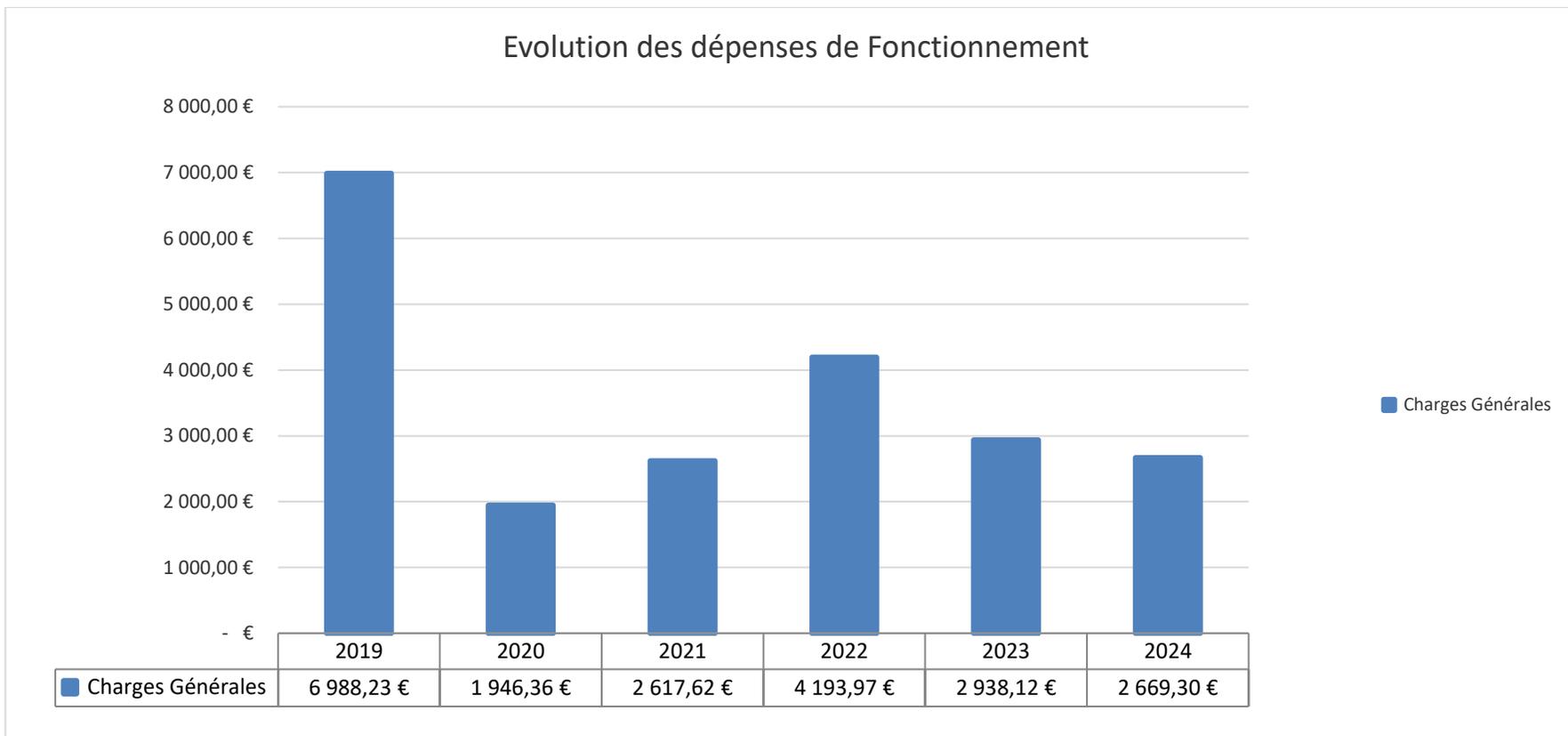
La recette principale est constituée par la subvention émanant du Budget Principal de la Commune vers le C.C.A.S, en excluant le report de fonctionnement.



## DEPENSES

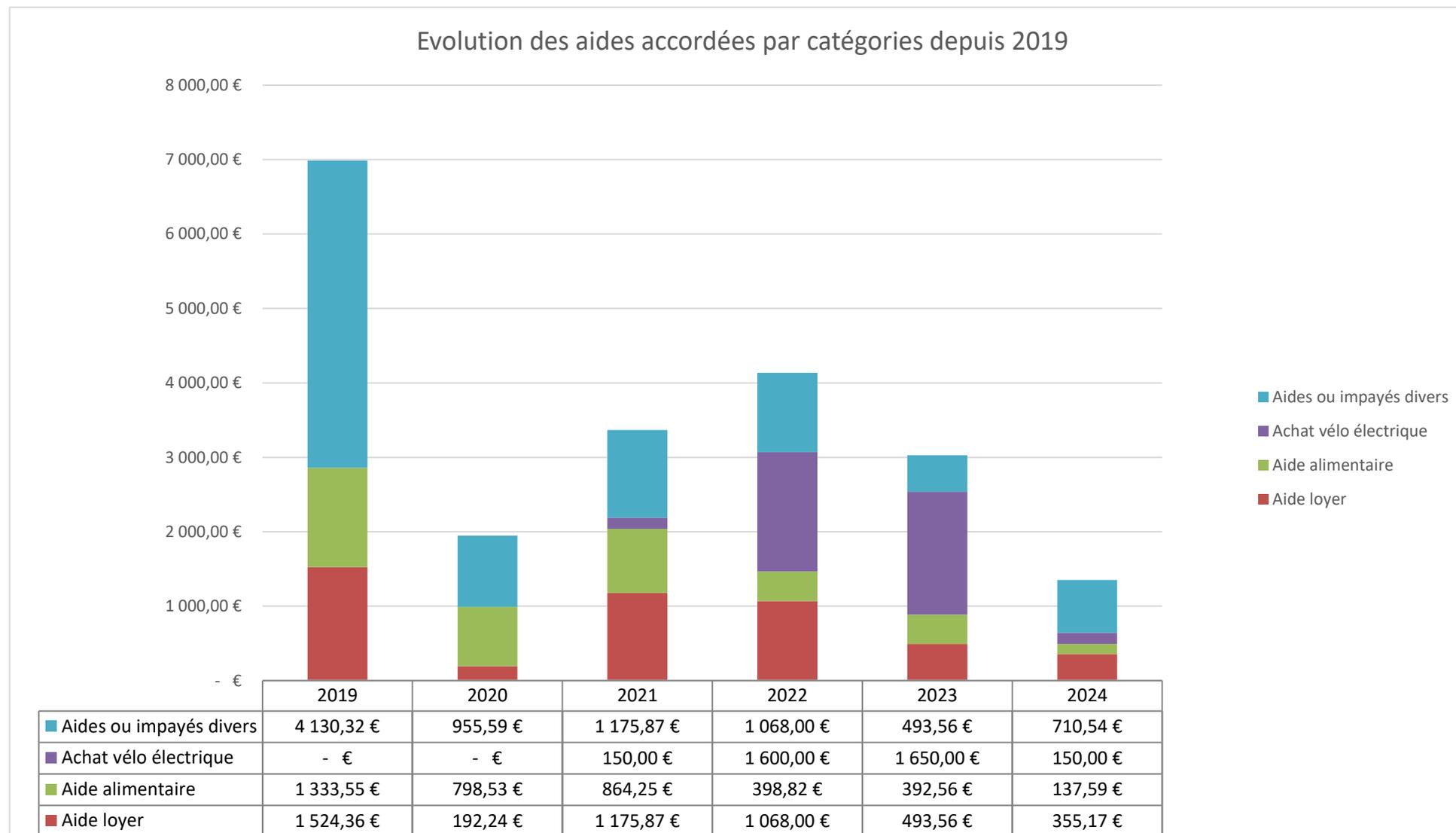
Pour l'année 2024, les dépenses de fonctionnement sont inférieures au montant inscrit au budget primitif.

Le montant des dépenses réalisées (2 669.30 €) est inférieur au montant prévisionnel (31 279 €). Les charges ne sont constituées que de demandes d'aides.



## ▪ Dépenses réparties suivant les types d'aides accordées

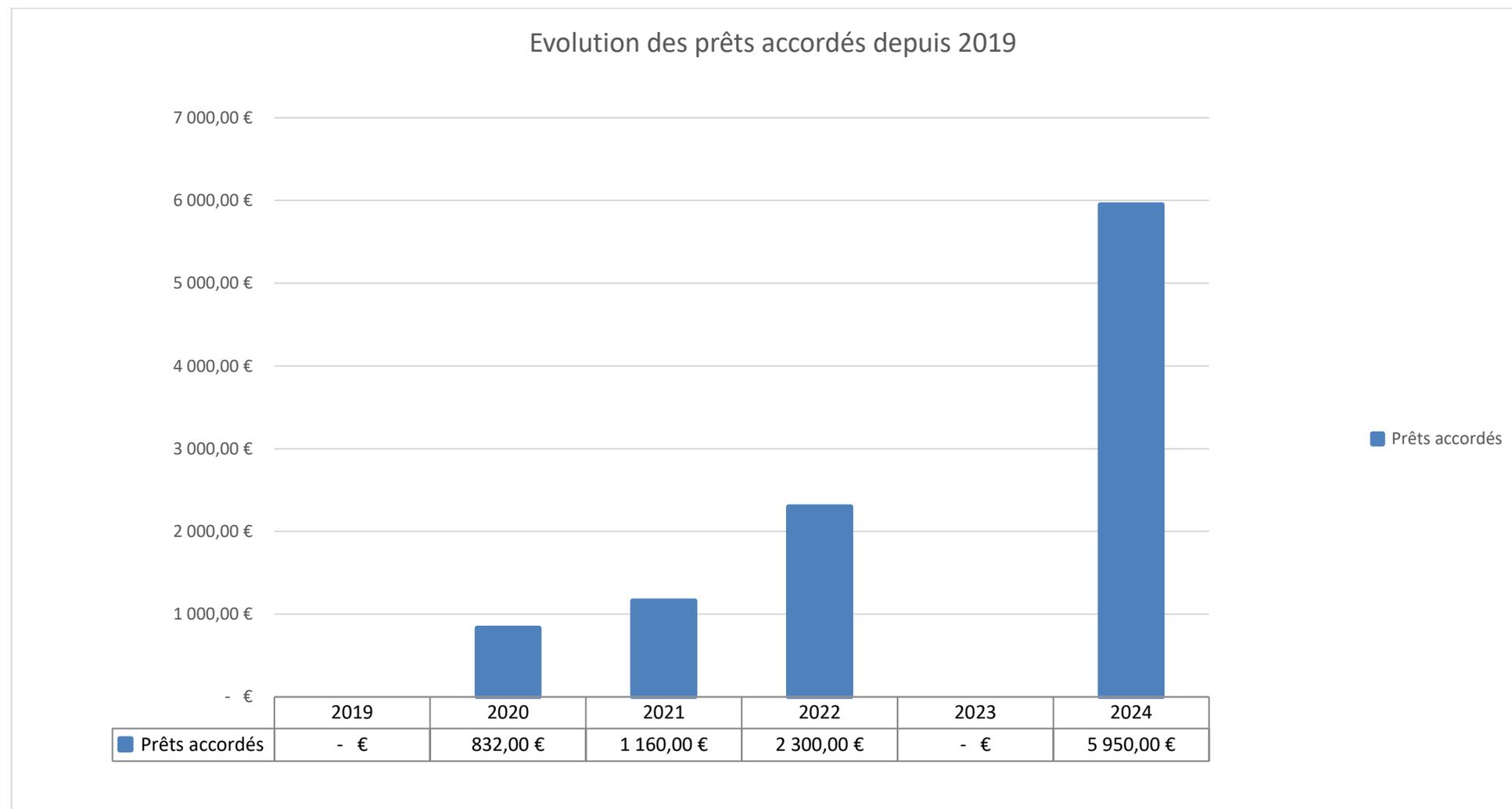
Les dépenses 2025 peuvent permettre d'élargir le panel des aides accordées et le nombre de personnes concernées. La totalité des crédits seront consacrés à l'aide des administrés.



### ***3) Les prêts accordés en section d'investissement***

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle n'est composée que de demandes de prêts remboursables sur plusieurs années par le demandeur. Une vigilance particulière doit être menée afin de distinguer les aides à apporter des prêts qui sont à risque pour le budget du C.C.A.S dans l'hypothèse où le demandeur ne peut assumer l'étalement des remboursements sollicités.



# Conclusion

*Le budget primitif 2025 du C.C.A.S peut s'appuyer sur une gestion vertueuse des aides accordées tout en maintenant une ouverture aux personnes les plus démunies notamment dans le contexte actuel et notamment l'inflation que subissent les ménages les plus modestes de la Commune.*

*Le Centre Communal d'Action Sociale doit continuer à apporter son aide aux habitants de la Commune de Biéville-Beuville.*

*Le budget primitif 2025 est destiné plus que jamais à aider nos habitants ; chaque demande sera étudiée.*